

## Réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000

« Île de Groix » (FR5300031)

Compte rendu du 8 novembre 2018

Le jeudi 08 novembre 2018 s'est tenue de 13 h45 à 17 h00, dans la Salle des Fêtes de la Commune de Groix, la réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Île de Groix ».

### Etaient présents :

ADAM Jacqueline Michaëla	:	Association Saint-Gunthiern
AUGE Bertrand	:	Agence Française pour la Biodiversité (AFB)/ Chef de l'Antenne Atlantique
AURRY Erwan	:	Lorient Agglomération/ Stagiaire
BADOUEL Charlotte	:	Comité Régional de la Conchyliculture (CRC)/ Chargée de mission
BASCK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
BIHAN Thierry	:	Commune de Groix/ Adjoint au Maire de Groix
BLOT-ROUGEAUX Camille	:	Conservatoire du littoral/ Chargée de mission
BOUTEILLER Yolaine	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan
CASABONNET Hugues	:	Agence Française pour la Biodiversité (AFB)/ Chargé de mission Natura 2000
CLAUDEL Patrick	:	Union des Associations de Navigateurs (UNAN) du Morbihan/ Président
CLAVREUIL Pierre	:	Sous-Préfecture de Lorient/ Sous-Préfet
DELATOUCHE Typhaine	:	Lorient Agglomération/ Chargée de mission Natura 2000
DESDOIGTS Jean-Yves	:	Association Bretagne Vivante
GUILLAUME Patrick	:	Club de plongée Subagrec
HELLEC Marylise	:	Lorient Agglomération/ Direction Tourisme
HESS Jean-Marc	:	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) du Morbihan
HUET Frédérique	:	Lorient Agglomération/ Responsable Unité Patrimoine et Biodiversité
LE DIREACH Daniel	:	Préfecture maritime de l'Atlantique/ Adjoint du Préfet maritime Atlantique
LE HUEC Loïc	:	Fédération Française de la Randonnée du Morbihan
LE MENN Pascale	:	Sous-Préfecture de Lorient
LECERF Sophie	:	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM)/ Chargée de mission Natura 2000
MANELPHE Jean	:	Lorient Agglomération/ Chargé de mission Natura 2000
MARGER Mathias	:	Conseil Régional de Bretagne
MATHIEU Jean-Pierre	:	Association des Usagers de la Mer de l'Île de Groix (AUMIG)
MEYNIEL Elouan	:	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) du Morbihan
OLLIVIER Sophie	:	Préfecture maritime de l'Atlantique, division « Action de l'Etat en mer »
PAILLAT Gilles	:	DREAL Bretagne, Service Patrimoine Naturel/ Chargé de mission Natura 2000
RAGOT Cyril	:	Sous-Préfecture de Lorient
REMAUD Morgane	:	Agence Française pour la Biodiversité (AFB)/ Chargée de mission Natura 2000
REMY Marie	:	Commune de Groix/ Directrice Générale des Services
RENAULT Michel	:	Association Saint-Gunthiern
RIALLIN Stéphane	:	Conservatoire du littoral/ Chargé de mission
RIO Annie	:	Association Bretagne Vivante

ROBERT Catherine	:	Réserve Naturelle Nationale (RNN) François Le Bail/ Conservatrice de la Réserve
ROMAGNE Julien	:	EARL LJR « Les Moules de Groix »
ROMAGNE Leslie	:	EARL LJR « Les Moules de Groix »
ROYANT Cédric	:	Marine Nationale Sémaphore
YVON Dominique	:	Président du Comité de pilotage du site Natura 2000/ Maire de l'Île de Groix/ Vice-Président de Lorient Agglomération
YVON Ludovic	:	Commune de Groix/ Garde du Conservatoire du littoral

**Etaient excusés :**

BILLARD Martine	:	Etat Major de la zone Terre-Nord-Ouest
BOUTELOUP Hélène	:	Agence d'Urbanisme, de Développement économique et technopole du pays de Lorient (Audélor)/ Chargée d'études Paysages et milieux naturels
BURLLOT Thierry	:	Conseil Régional de Bretagne
CHIRON Thomas	:	Lorient Agglomération/ Chargé de mission Infrastructures et Projets Portuaires
CUIZINAUD François	:	Fédération Française de Vol Libre Grand Ouest
DEVYS Arnaud	:	Compagnie des Ports du Morbihan
FAVREAU Anne-Marie	:	Lorient Agglomération / Directrice Environnement et Développement Durable
FILLAN Martin	:	Association Bretagne Vivante
FRANCK Robin	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
GELINAUD Guillaume	:	Bretagne Vivante/ Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné
JAFFRE Benoît	:	SEM Lorient-Keroman
LE CLANCHE Jean-Marc	:	Chambre d'Agriculture du Morbihan
LOUIS Yves	:	Direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO)
LUNVEN Caroline	:	Chambre d'Agriculture du Morbihan
MARCILLAUD Thierry	:	Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Morbihan/ Directeur
NICOLAS Armelle	:	Lorient Agglomération / Vice-Présidente à la prévention des risques et à la protection des espaces naturels
NICOT Hervé	:	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Bretagne-Mission Tourisme
RABIN Patrick	:	Eau et Rivières de Bretagne
REFREGIER Mathieu	:	SEM pour la gestion des ports de plaisance et équipements publics de loisirs du pays de Lorient (SELLOR)
SIRET-JOLIVE Kristell	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan (DML/ DDTM 56)/ Déléguée à la Mer et au Littoral
SOLARO Jean-Paul	:	SEM Lorient-Keroman

## 1 Introduction de la réunion

Dominique YVON, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 et Maire de Groix, souhaite la bienvenue à l'ensemble des (39) participants à la réunion.

Il rappelle l'accueil récent à Groix et Lorient (le 27 octobre dernier) de la goélette « Tara », de retour de sa 11<sup>ème</sup> expédition scientifique (2 ans et demi en mer). Le projet Tara a pour objectifs d'étudier l'évolution des récifs coralliens au regard du processus de changement climatique, et de dresser un état des lieux de la pollution et de la santé des océans, véritables poumons de la planète (production de 50 % de l'oxygène que l'on respire).

En regard de cet évènement, à l'écho national, Dominique YVON évoque l'enquête publique en cours sur le projet de clapage des sédiments portuaires de Lorient (dans le cadre du « Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages » ou PGOD) sur un site d'immersion situé à l'ouest/ nord-ouest de l'Île de Groix. La cohérence d'ensemble de ces deux projets (Tara et clapage) doit être vérifiée. Dominique YVON demande à ce qu'un suivi strict de l'impact du clapage sur la qualité du milieu marin soit mis en œuvre.



Il rappelle notamment que des mytiliculteurs viennent de reprendre au printemps l'exploitation « Les Moules de Groix », qui nécessite bien sûr le maintien d'une eau de très bonne qualité.

Pierre CLAVREUIL, Sous-Préfet de Lorient, entend la préoccupation du Maire de Groix. Il rappelle l'enquête publique diligentée actuellement qui va permettre de recueillir tous les avis sur le projet de PGOD, dans le cadre de l'application de la loi. Il tient à souligner le sens des responsabilités des personnes chargées du dossier, mais remercie Dominique YVON de l'alerter pour veiller à bien gérer une telle opération.

Pour en revenir au projet de Document Unique de Gestion, le Sous-Préfet salue le travail de concertation et rédactionnel qui a été accompli, et rappelle que le fruit de ce travail s'inscrit dans une dynamique évolutive.

Daniel LE DIREAC'H, Adjoint du Préfet maritime Atlantique, tient à faire part lui aussi de l'attention particulière que le Préfet maritime portera au projet de clapage au large de Groix.

Il souligne, à propos du DUG, l'originalité de la démarche d'élaboration de ce document, alliant un document d'objectifs Natura 2000 et un plan de gestion du Conservatoire du littoral pour un même site, dans un objectif commun de préservation de la qualité environnementale des espaces naturels concernés et de maintien des activités économiques.

## 2 Présentation pour validation du Document Unique de Gestion pour l'Île de Groix

Présentation du Document Unique de Gestion pour l'Île de Groix par :

. Typhaine DELATOUCHE (Lorient Agglomération) et Camille BLOT-ROUGEAUX (Conservatoire du Littoral) pour la partie terrestre du site,

. et par Hugues CASABONNET (Agence Française pour la Biodiversité) pour la partie marine.

→ Cf. *diaporama joint au compte rendu (pages 7 à 43)*.

A retenir, en résumé, les principaux éléments suivants :

- Ont participé à la rédaction du document de gestion : Lorient Agglomération, l'Agence Française pour la Biodiversité et le Conservatoire du littoral.
- Une cohérence recherchée des différents plans de gestion à travers l'élaboration du Document Unique de Gestion.
- Un travail collectif d'élaboration (dans le cadre de 15 réunions de groupes de travail et 3 comités de pilotage) pour l'identification des enjeux de préservation, des pressions existantes et l'émergence de propositions de mesures. Un consensus sur le document final, étape par étape, à travers les groupes de travail et les comités de pilotage.
- Un document final composé de trois volumes : « le cadre », « l'état des lieux » et « la gestion ».
- 17 enjeux de conservation marins et terrestres identifiés, déclinés en 17 tableaux de bord (dont 8 marins et 9 terrestres), 25 fiches-mesures regroupant l'ensemble des mesures.
- 105 mesures au total : 23 mesures d'acquisition de connaissances (AC), 12 mesures d'évitement/ de réduction des pressions marines (MER), 35 mesures d'évitement/ de réduction des pressions terrestres (TER), 18 mesures de communication/ sensibilisation (CS) et 17 mesures de gouvernance du site (GOUV).
- Porteurs de projet potentiels des mesures : gestionnaires des espaces naturels de Groix, opérateurs Natura 2000, services de l'État, agriculteurs, apiculteurs, chasseurs, structures socio-professionnelles de la mer, acteurs du tourisme et des sports plein nature, écoles, associations, population locale, scientifiques, bureaux d'études,...
- Financements potentiels des mesures : budgets en régie des porteurs de projets, programmes de financement divers (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche = FEAMP, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER dont Contrats Natura 2000, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Taxe Barnier, subventions du Conseil Départemental du Morbihan et du Conseil Régional de Bretagne, Projet Agri-Environnemental et Climatique = PAEC, Contrat d'attractivité touristique,...), bénévolat des associations.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation du projet.



A l'issue des exposés, Dominique YVON donne la parole aux membres du Comité de pilotage pour recueillir leurs observations sur le projet de DUG présenté.

Annie RIO (Bretagne Vivante), regrette la non prise en compte dans le DUG de la gestion des dépôts de munitions sources de pollution, d'une part, et, d'autre part, de l'évolution du plancton marin.

Leslie ROMAGNE (« Les Moules de Groix », filières situées entre Port Melin et Port Tudy, EARL labellisée en Agriculture Bio) tient à rappeler que la mytiliculture est une activité nécessitant une très bonne qualité du milieu d'élevage et donc soumise aux risques de pollution d'origine marine (telle que le clapage) ou terrestre (assainissement, polluants d'origine agricole). Le captage naturel des larves de moules à Groix peut ainsi être mis en péril par une qualité de l'eau, une turbidité qui évolueraient négativement, ou en cas de déversoir des pollutions telluriques.

Dominique YVON rappelle que des travaux réalisés à la STEP du Gripp (assainissement du Bourg) vont permettre de doubler la capacité d'épuration, et ainsi de ne quasiment plus avoir de rejets polluants en mer.

Jean-Marc HESS (CDPMEM) constate que les volumes rejetés lors des clapages augmentent avec le temps. Il espère qu'une autre solution émergera à l'avenir et en appelle, en attendant, à toute la vigilance des opérateurs Natura 2000.

Mathias MARGER (Conseil Régional de Bretagne), qui suit notamment le site d'immersion de Groix pour le compte de la Région, rappelle que ce site de clapage était prévu pour 30 ans et pour 200 000 m<sup>3</sup> par an. La capacité d'immersion n'a été utilisée jusque-là qu'à 30 % des volumes autorisés. Le suivi mis en place permet de ne constater aucun dépassement du seuil N1 et, par ailleurs, de noter l'absence de dégradation des macro-algues et une qualité de la faune benthique jugée acceptable. Les analyses bactériologiques actuelles ne révèlent pas de pollution particulière (les bactéries sont principalement d'origine humaine : assainissement collectif et individuel). Le dispositif de suivi peut cependant évoluer si nécessaire.

Dominique YVON précise que l'assainissement sur Groix est collectif à plus de 99 %. Il souhaite vivement l'émergence d'une autre solution (« la mer n'est pas une poubelle »), en regrettant que la réflexion n'ait pas été encore engagée depuis que le clapage existe.

Mathias MARGER rappelle que tous les sédiments ne sont pas immergés : 10 % des sédiments portuaires considérés comme pollués seront traités à terre dans le cadre du PGOD. Les sédiments sains (90 %) seront eux immergés sur le site d'immersion défini au large de Groix.

Julien ROMAGNE évoque tout de même la présence de PCB (PolyChloroBiphényles) et de métaux lourds (zinc, plomb, arsenic) dans les sédiments immergés, et s'inquiète de la non-prise en compte du phénomène de pollution par accumulation. Il demande à ce que les contrôles soient renforcés à la fois pour ces métaux lourds et pour la bactériologie (colibacilles, salmonelles), et souhaite profiter de cette instance et démarche Natura 2000 pour faire valoir l'importance de renforcer ces suivis.

A l'issue des débats, le Document Unique de Gestion (DOCOB Natura 2000 et Plan de gestion du Conservatoire du littoral) est proposé à la validation des membres du comité de pilotage. En l'absence d'abstention et d'opposition, le Document Unique de Gestion est validé.

### **3 Désignation de la présidence du COPIL Natura 2000 et des animateurs**

Les Préfet maritime et Préfet du Morbihan ont reçu la candidature de Dominique YVON, Maire de Groix, pour continuer de présider le Comité de pilotage Natura 2000.

En l'absence d'opposition et d'abstention, les représentants des préfets réinstallent Dominique YVON en tant que Président du COPIL et le félicitent pour son engagement.

De même, les Préfet maritime et Préfet du Morbihan ont reçu la candidature de Lorient Agglomération pour assurer l'animation du site Natura 2000 sur la partie terrestre.

En l'absence d'abstention et d'opposition, les représentants des préfets désignent Lorient Agglomération et l'AFB comme co-animateurs du Site Natura 2000 « Île de Groix » et les remercient également pour leur engagement.



#### 4 Eléments de gouvernance du site Natura 2000 et des terrains du Conservatoire du littoral

##### → Site Natura 2000 (rappel) :

- . Présidence du COPIL : Dominique YVON, Maire de Groix.
- . Co-animation du site Natura 2000 : Lorient Agglomération (partie terrestre), chargé de mission : Jean MANELPHE, en remplacement de Typhaine DELATOUCHE ; Agence Française pour la Biodiversité (partie marine), chargée de mission : Morgane REMAUD, en remplacement de Sophie CAPLANNE et Hugues CASABONNET.

##### → Site du Conservatoire du littoral :

. Répartition des rôles entre le Conservatoire du littoral, la Commune de Groix et le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale (Association Bretagne Vivante). Chargé de mission du Conservatoire du littoral : Stéphane RIALLIN, en remplacement de Camille BLOT-ROUGEAUX.

##### → Une gouvernance commune aux deux procédures :

- . Un Comité de pilotage unique pour le site Natura 2000 et le site du Conservatoire du littoral.
- . Un « Comité technique restreint » d'animation du Site Natura 2000 et de gestion du site du Conservatoire du littoral comprenant : la Commune de Groix, le Conservatoire du littoral, Lorient Agglomération, l'AFB, l'association Bretagne Vivante et les Services de l'Etat. Rôle : préparation des comités de pilotage et évaluation annuelle de la gestion.
- . Des groupes de travail thématiques, réunis en fonction des besoins.

#### 5 Réalisations 2018 et programme prévisionnel d'actions 2019-2020

Présentation des réalisations 2018 et du programme prévisionnel d'actions 2019-2020 par :

- . Jean MANELPHE (Lorient Agglomération) et Camille BLOT-ROUGEAUX (Conservatoire du Littoral) pour la partie terrestre du site,
- . et par Hugues CASABONNET (Agence Française pour la Biodiversité) pour la partie marine.

##### → Cf. *diaporama joint au compte rendu (pages 50 à 69)*.

Le DUG constitue une forte base de travail : 105 mesures, dont 51 mesures terrestres, 19 mesures marines et 35 mesures communes. Il permet de répondre notamment aux enjeux de préservation de la biodiversité remarquable de l'Île de Groix : falaises et pelouses littorales, landes littorales, ou encore végétations dunaires, maërl, récifs d'Hermelles, etc., espèces animales et végétales qui vivent dans ces habitats.

Ce document de gestion propose tout un ensemble de mesures pour préserver les richesses patrimoniales et l'attractivité même de l'Île de Groix et, de manière opérationnelle, des mesures de maintien ou de restauration de l'état de conservation des habitats naturels et de limitation des pressions constatées sur ces milieux, et des mesures de préservation du patrimoine historique et culturel insulaire.

En résumé, les premières mesures prioritaires qui vont être poursuivies ou mises en œuvre dans les deux années à venir (2019-2020) sont :

##### **Acquisition de connaissances (mesures AC) :**

- Réalisation d'une campagne de terrain dédiée au récif d'Hermelles.
- Référencement et utilisation des données issues des sciences participatives.
- Réalisation d'une étude scientifique complémentaire sur les habitats prioritaires.
- Poursuite des suivis de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre : carrés permanents à Pen Men (fauche avec exportation/ landes littorales), à la Pointe de l'Enfer (mise en défens de pelouses littorales), à Stang er Marc'h (lutte contre la Griffes de sorcière).
- Cartographie et suivi des laisses de mer (estran et hauts de plages), habitat en régression importante sur les littoraux sableux.

→ Les chenilles d'Hyponomeute (papillon nocturne) sont-elles une menace pour les landes à Bruyère vagabonde (seulement 5 sites pour cet habitat en France, dont 2 sites en Bretagne : Groix et Belle-Île-en-Mer) ? Quelles actions de gestion mener ?

→ Suivi des oiseaux marins nicheurs des falaises littorales, témoins de la fonctionnalité écologique de cet habitat : Goélands marin, brun et argenté, Fulmar boréal, Cormoran huppé, etc.

→ Suivi des espèces d'intérêt communautaire : Oseille ou Patience des rochers (Plan National d'Action), Trichomanès remarquable, Agrion de Mercure.

→ Cartographie de gestion opérationnelle à l'échelle de l'île des espèces végétales exotiques envahissantes (7 espèces recensées), qui dénaturent les paysages de Groix et appauvrissent la diversité en espèces.

### **Mesures de réduction des pressions sur les habitats naturels marins et terrestres (mesures MER et TER) :**

→ Modification du périmètre d'immersion des sédiments portuaires (clapage) et proposition de nouveaux points de suivi (2018).

→ Organisation des mouillages au sein d'une ZMEL : lancement de l'étude concernant la ZMEL en 2017.

→ Définition d'une zone fermée à la drague à Coquille Saint-Jacques sur le banc de maërl, et accompagnement des professionnels vers une adaptation de la pratique sur le site.

→ Non intervention à privilégier sur les habitats terrestres stables écologiquement (« climaciques »), en l'absence de perturbations d'origine naturelle ou humaine : pelouses littorales, landes primaires, ormaies littorales.

→ Poursuite des actions de mise en défens des habitats terrestres (pose de potelets mono-fil ou bi-fils barrières, chicanes,.../ restauration dite « passive »), ou de restauration « active » si cela est nécessaire pour favoriser la reprise de végétation (pose de géotextiles biodégradables sur pelouses littorales,...).

→ Maîtrise de la fréquentation des sites naturels (piétinement, circulation des vélos et véhicules à moteur) :

- étude avant aménagement : exemple du site du phare de Pen Men (Conservatoire du littoral).

- entretien régulier des aménagements mis en place.

- observatoire des fréquentations : surveillance des dégradations, choix du type d'intervention (restauration passive ou active ?), amélioration des aménagements en place, adaptation aux besoins réels (calibrage des aires d'accueil, nombre de poses-vélos,...), suivi du respect des consignes de bonne conduite par les usagers.

→ Lutte contre l'enrichissement des milieux : fauche avec exportation et valorisation du produit de fauche (fourrés à ajoncs/ landes à Pen Men) ou pâturage extensif (pelouses à Beg Melen), gestion des habitats terrestres non d'intérêt communautaire (Conservatoire du littoral).

→ Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, sur les parcelles publiques et privées : Griffes de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, etc. Interventions adaptées à chaque espèce.

→ Enlèvement régulier des macrodéchets sur les lasses de mer, et plus globalement sur les habitats naturels, abandonnés par les visiteurs des sites ou échoués sur le littoral.

→ Maintien de l'habitat favorable à l'Agrion de Mercure (station du ruisseau de Fontenard/ entretien adapté du lavoir et du cours d'eau).

→ Projet d'extension (en cours) de la Réserve Naturelle Nationale (actuellement 98 hectares) (étude lancée en 2017). Catherine ROBERT précise que des panneaux d'information seront exposés sur le patrimoine naturel et géologique aux groisillons pour présenter le projet d'extension de la réserve (réalisation avec le soutien financier d'EDF).

→ Adaptation des acquisitions foncières du Conservatoire du littoral aux enjeux de conservation.

→ Entretien et valorisation du patrimoine bâti du Conservatoire du littoral : Fort du Grognon, Phare des chats (projet de gîte), Phare de Pen Men (étude diagnostique en cours).

→ Entretien et valorisation du petit patrimoine : amer et bâtiment de la Sirène.



→ Préservation du patrimoine archéologique : mise en défens au Phare des Chats.

#### **Communication-Sensibilisation (mesures CS) :**

→ Définition d'un plan de communication commun à l'ensemble des partenaires (Commune, Conservatoire du littoral, Réserve Naturelle Nationale, Lorient Agglomération, Agence Française pour la Biodiversité).

→ Promotion des outils contractuels Natura 2000/ Contrats et charte :

- projet de contrat sur les espèces invasives (Herbe de la Pampa à la Pointe de la Croix, Griffes de sorcière à Stang er Marc'h).

- charte Natura 2000 (groupe de travail en 2018 pour finaliser la charte).

→ Projets d'expositions en cours sur les enjeux de conservation terrestres et de l'estran, et sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle (Bretagne Vivante).

→ Réalisation de panneaux sur les bouées de mouillage innovant.

→ Réalisation d'un plan de signalétique de valorisation du patrimoine culturel.

→ Diffusion des outils de communication existants : film « Chut, espèces en voie de cohabitation », guide d'identification des Oiseaux d'eau, application DUNE, etc.

→ Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000 et des terrains du Conservatoire du littoral : agriculteurs (étude UBO pour la gestion de certains espaces naturels), apiculteurs (convention Cdl/ ASAN GX), chasseurs, population locale, associations (Saint-Gunthiern).

→ Poursuite des animations pédagogiques faune/flore/habitats (Réserve naturelle).

#### **Gouvernance du site (mesures GOUV) :**

→ Accompagnement des porteurs de projets sur le site Natura 2000 (Evaluations d'Incidences Natura 2000 = EIN2000, contrats Natura 2000,...) et les propriétés du Conservatoire du littoral (conventions).

- Evaluations d'incidences Natura 2000 réalisées en 2018 : La Groisillonne, raid Aviron Lorient-Groix, ZMEL (zones de mouillage), câble ENEDIS (liaison électrique Groix-Continent), ferme éolienne flottante, travaux divers (maison Ty Canot, port de Port-Tudy, Phare des Chats, installation de sanitaires publics, schéma loisirs vélo), projet d'installation de vignoble (Malbec, Chenin blanc).

→ Commissionnement et assermentation d'un agent communal pour les terrains du Conservatoire du littoral : formation (2018) du garde du Conservatoire du littoral, action en complément du conservateur de la Réserve naturelle.

→ Intégration des enjeux Natura 2000 et du Conservatoire du littoral dans les plans d'intervention POLMAR (et Infra-POLMAR).

→ Création d'une base de données de gestion des espaces naturels de l'île (en cours de finalisation à Lorient Agglomération).

→ Réalisation de tableaux de bord de suivi des mesures (en 2018).

## **6 Questions diverses**

Dominique YVON donne la parole aux membres du Comité de pilotage pour recueillir leurs observations sur le projet de programme prévisionnel d'actions 2019-2020.

Pierre CLAVREUIL, Sous-Préfet de Lorient, s'interroge sur le coût de toutes ces mesures du DUG. Que cela représente-t-il comme budget annuel ? Il souhaiterait avoir une vision sur les efforts humains et financiers investis.

Dominique YVON souligne le travail remarquable de l'équipe communale d'entretien des espaces naturels encadrée par Ludovic YVON (budget de 250 000 euros annuel). Il s'inquiète de voir que les effectifs de cette équipe diminuent (suppression d'emplois aidés), et se demande si cela permettra demain à la commune d'assurer la tâche d'entretien nécessaire de ce qui fait l'attractivité de l'île.

Pierre CLAVREUIL souhaite que les tableaux de bord qui viennent d'être présentés soient complétés par une colonne exposant les coûts des mesures proposées. Il souhaite, en effet, connaître le montant

d'investissement que représente ce plan de gestion, pour pouvoir l'assumer et le porter à connaissance des citoyens et des ministères concernés.

Typhaine DELATOUCHE précise le coût d'élaboration du DUG pour Lorient Agglomération, à savoir environ 65 000 euros en salaires de chargés de mission de 2015 à 2018 années et 70 000 euros d'études, dont certaines sont venues enrichir la réflexion du PLU de la Commune (évaluation environnementale, propositions de perspectives de gestion). Pour ce qui est de l'animation du site Natura 2000, l'Etat et l'Europe apportent 70 % sur le coût du poste de chargé de mission, soit 28 000 euros par an, Lorient Agglomération apportant les 12 000 euros restants.

Marie REMY, DGS de Groix, indique qu'une part de la taxe Barnier permet de faire fonctionner le Service Espaces naturels de la Commune. Elle précise, par ailleurs, que Groix n'est pas « site d'intérêt communautaire » au titre de l'agglomération de Lorient, et que la Commune ne peut donc pas bénéficier d'une intervention des services de Lorient Agglomération pour la gestion de ses espaces naturels.

Catherine ROBERT, Conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale de Groix, indique que le budget annuel de la réserve est d'environ 80 000 euros, avec 53 000 euros d'aide de la DREAL et 6 000 euros de taxe Barnier rétrocédée par la Commune.

Dominique YVON remercie les équipes du Service Espaces naturels et de la Réserve Naturelle Nationale pour l'excellent travail qu'elles effectuent.

En conclusion, Pierre CLAVREUIL souhaite que soient précisés tous les montants actuellement investis pour vérifier si l'effort financier consenti est suffisamment substantiel au regard des objectifs de conservation du document unique de gestion ou s'il faut le conforter.

## 7 Clôture de la réunion

Dominique YVON clôt la réunion à 17 h 00, en remerciant toutes les personnes ayant participé au Comité de pilotage.

